

**—POLITIQUE-SUISSE**

Mercredi 20 février 2008

**—CONCURRENCE -****—Les interventions de la Comco font vraiment baisser les prix**

*Les sanctions, les menaces et les interventions du gendarme du marché ont des effets à moyen et long terme sur les prix.*

**—Pierre Pauchard à Berne**

L'amende avait été salée et spectaculaire: 333 millions de francs! C'est la sanction infligée par la Commission de la concurrence, plus familièrement appelée la Comco, à Swisscom Mobile pour des taxes de terminaison trop élevées. De même, cette commission a puni Publigroupe de 2,5 millions pour avoir contrecarré de petits concurrents dans l'affermage de publicité. Cependant, ces deux décisions font l'objet de recours devant le Tribunal administratif fédéral.

**Les menaces de la Comco ont des résultats**

En présentant le rapport de l'année 2007, Walter Stoffel, le président de la Comco, est revenu sur ces sanctions. «L'important, a-t-il souligné, n'est pas la sanction, ni son montant. Ce qui compte, ce sont les effets que de telles procédures produisent sur le marché. Sans sanctions, rien ne bouge.» Il cite comme exemple le marché des télécommunications. Après la libéralisation de 1998, les prix avaient un peu baissé mais étaient demeurés à un niveau très élevé, comparés aux prix des pays voisins. La Comco a menacé les opérateurs de téléphonie mobile de l'ouverture d'une procédure. Du coup, selon Walter Stoffel, ces opérateurs ont réagi et, pour les consommateurs, les baisses de prix ont atteint finalement 15%.

Autre cas: le marché des voitures. Une étude de l'Université de Saint-Gall affirme que, depuis 2003, les Suisses ont dépensé de 95 à 260 millions de moins pour l'achat d'automobiles neuves. Cette baisse est due notamment, selon cette étude, aux interventions de la Comco et plus particulièrement à la décision de 2002 de décloisonner le marché suisse. Les garages ne sont plus liés par des contrats d'exclusivité. Depuis, les effets se sont déployés progressivement et les prix des voitures neuves sont même légèrement plus bas que ceux des pays voisins.

**La sévérité des sanctions a un effet préventif**

Normalement, la sévérité des sanctions a un effet préventif. Ainsi, plusieurs entreprises, en 2007, ont fait usage du bonus mis en place par la nouvelle loi. Ce programme permet à une entreprise dénonçant à la Comco un cartel ou une autre restriction à la concurrence auquel elle participe d'échapper à toute ou partie de la sanction infligée en fin d'enquête.

Normalement, les interventions de la Comco produisent rarement des effets à court terme. Il y a des exceptions. La dissolution d'un cartel mène généralement à la perte d'une rente de situation et ainsi à une baisse des prix. Le cas du cartel d'asphaltage au Tessin est connu. 17 entreprises actives dans le revêtement des routes se réunissaient chaque semaine pour se répartir les mandats et fixer les prix. Tout le monde était lésé, les clients privés, les autorités publiques et les contribuables. Suite à la dissolution de ce cartel, les prix dans ce secteur tessinois ont chuté de 30%.

En 2007, les regards des consommateurs se sont braqués sur la concentration dans le marché de détail. Coop s'adjuge Waro, Fust et 12 magasins Carrefour, Migros rachète

Denner. Que fait la Commission de la concurrence? Walter Stoffel répond qu'il y a eu examen très détaillé et que s'il y a approbation, par exemple dans le rachat de Denner par Migros, le feu vert est soumis à diverses charges. Et dans le segment de marché de Denner, l'effet va être atténué par le renforcement de la concurrence étrangère.

### **Même un duopole peut se montrer concurrentiel**

Walter Stoffel estime même que le marché suisse s'est ouvert depuis 2002 et qu'un duopole, en l'occurrence Coop et Migros, peut être très concurrentiel. La Comco veille à ce que la concurrence qui encercle ce duopole soit maintenue et que des entreprises comme Aldi et Lidl aient leur place sur notre marché. De ce côté, tout semble bien fonctionner, selon lui, puisque le nombre des filiales d'Aldi, en Suisse, est passé de 33 à 58, dont 57 en Suisse alémanique.

### **Soupçon de violation de la loi sur les cartels**

Dans le domaine des services financiers, la Comco a traité, pour la première fois, une procédure de fusion dont les implications étaient essentiellement d'ordre vertical (SWX, SIS et Telekurs). L'examen préalable a révélé que cette concentration entre les trois entreprises pouvait aboutir à un cloisonnement du marché et à une discrimination des concurrents potentiels.

Finalement, le gendarme des marchés suisses a accepté cette concentration en imposant néanmoins des charges. Ainsi SWX et SIS doivent mettre leurs infrastructures à disposition des autres concurrents. Cette décision doit permettre une ouverture du marché financier selon trois principes. D'abord, la garantie d'un accès sans discrimination. Ensuite, la liberté de choix des banques et des négociants lors des transactions en bourse. Enfin, la transparence des prix.

### **Autre enquête ouverte**

Une autre enquête ouverte en février 2007, dans le secteur bancaire, vise Telekurs, pour entrave à la concurrence sur le marché des terminaux de paiement. Telekurs Multipay et Telekurs Card Solutions ont refusé à d'autres fabricants de terminaux l'accès à la fonction Dynamic Currency Conversion (DCC). Ce système permet au client étranger de choisir, directement au terminal, s'il désire effectuer son paiement en francs suisses ou dans sa monnaie nationale. Or les commerçants qui ont conclu un contrat avec Telekurs Multipay ne pouvaient offrir cette fonction DCC que s'ils disposaient d'un terminal de la société sœur Telekurs Card Solutions. Comme Telekurs Multipay a accepté de modifier son comportement durant l'enquête, garantissant ainsi l'accès à la fonction DCC, la Comco a pu renoncer aux mesures provisionnelles. L'enquête se poursuit pour déterminer s'il y a eu violation de la loi sur les cartels. – (PP)